



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TRANS/SC.1/382
3 mars 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports routiers

Cent deuxième session
Genève, 26 et 27 mai 2008

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ
DE LA CENT DEUXIÈME SESSION^{1, 2}**

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le lundi 26 mai 2008, à 10 heures

¹ Par souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leurs exemplaires des documents nécessaires lors de la réunion. Aucun document ne sera disponible en salle. Avant la session, les documents pourront être téléchargés depuis le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/main/welcwpl.html>). À titre exceptionnel, les documents pourront également être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les délégués sont priés de remplir la formule d'inscription disponible sur le site de la Division des transports de la CEE (<http://www.unece.org/trans/registfr.html>) et de la retourner, au moins une semaine avant le début de la session, au secrétariat de la CEE, soit par courrier électronique (roadtransport@unece.org), soit par télécopie (+41 22 917 0039). À leur arrivée au Palais des Nations, les délégués pourront obtenir une plaquette d'identification auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, prière de prendre contact avec le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Enfin, pour obtenir une carte du Palais des Nations ou pour toute autre information utile, se rendre sur le site <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>.

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour ECE/TRANS/SC.1/382
2. Adoption du rapport sur la cent unième session ECE/TRANS/SC.1/381
3. Activités d'organes de la CEE et d'organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail
 - a) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires ECE/TRANS/200
 - b) Organisations internationales
4. Mise en œuvre de l'AETR
 - a) Examen de propositions d'amendement à l'AETR
ECE/TRANS/SC.1/2007/3/Rev.1
ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/2
ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/1/Rev.2
ECE/TRANS/SC.1/2008/1
 - b) Questionnaire sur le contrôle de l'application des temps de conduite et de repos ECE/TRANS/SC.1/2007/1
 - c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique ECE/TRANS/SC.1/2006/2/Add.1

Mardi 27 mai 2008

5. Ouverture de la cérémonie de signature du Protocole additionnel à la CMR
6. Questions diverses
7. Date de la prochaine session
8. Adoption de décisions.

II. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Lundi 26 mai 2008

Point 1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du SC.1, le premier point inscrit à l'ordre du jour est son adoption (ECE/TRANS/SC.1/382).

Point 2. Adoption du rapport sur la cent unième session

Le Groupe de travail est invité à adopter le rapport sur sa cent unième session (ECE/TRANS/SC.1/381), qui a été établi par le secrétariat après la session.

Point 3. Activités d'organes de la CEE et d'organisations internationales présentant un intérêt pour le Groupe de travail**a) Le Comité des transports intérieurs et ses organes subsidiaires**

À sa soixante-dixième session (19-21 février 2008), le Comité des transports intérieurs (CTI) a pris note du rapport du Groupe de travail sur sa cent unième session (ECE/TRANS/200).

b) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales participant à la session sont invités à informer succinctement le Groupe de travail de leurs activités.

Point 4. Mise en œuvre de l'AETR**a) Examen de propositions d'amendement à l'AETR**

Ayant à l'esprit les discussions menées à sa cent unième session concernant l'harmonisation des dispositions de l'AETR et du Règlement 561/2006 de l'Union européenne, le Groupe de travail devrait, à sa session spéciale approuvée par le CTI, parvenir à un compromis mutuellement acceptable sur les points en discussion (par. 6 de l'article 8 et formulaire de l'appendice 3 du document ECE/TRANS/SC.1/2007/3/Rev.1). Si de nouvelles propositions sont soumises, elles seront présentées dans un nouveau document (portant la cote ECE/TRANS/SC.1/2008/1).

Le Groupe de travail devrait également examiner le contenu du document ECE/TRANS/SC.1/2007/3/Rev.1 et prendre une décision concernant l'éventuelle ouverture de l'AETR à des États non membres de la CEE (ECE/TRANS/SC.1/AC.6/2006/2) pour permettre l'adoption finale des amendements à sa cent troisième session en octobre 2008.

b) Questionnaire sur le contrôle de l'application des temps de conduite et de repos

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux concernant l'enquête sur le contrôle de l'application des temps de conduite et de repos (ECE/TRANS/SC.1/2007/1).

c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique

Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux concernant la mise en œuvre du tachygraphe numérique et la publication de l'appendice 1B (ECE/TRANS/SC.1/2006/2/Add.1).

Point 5. Ouverture de la cérémonie de signature – Protocole additionnel à la CMR

Mardi 27 mai 2008

Les représentants accrédités des Parties contractantes à la CMR seront invités le **27 mai 2008** à signer le Protocole additionnel à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR) durant la session du Groupe de travail. Ce protocole additionnel concerne la lettre de voiture électronique telle qu'adoptée par le Comité des transports intérieurs le 20 février 2008. Après cette cérémonie de signature, il sera ouvert à la signature des États à l'Office des Nations Unies à Genève entre le 27 et le 30 mai 2008. Après cette période, les autres États Membres de l'ONU seront invités à y adhérer au Siège de l'ONU à New York jusqu'au 30 juin 2009.

Point 6. Questions diverses

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner toute autre question inscrite sous ce point de l'ordre du jour.

Point 7. Date de la prochaine session

Le Groupe de travail sera informé que les dates du 29 au 31 octobre 2008 ont été retenues à titre provisoire pour sa cent troisième session.

Point 8. Adoption de décisions

Le Groupe de travail adoptera, sur la base d'un projet établi par le secrétariat, une brève liste (disponible en anglais seulement) des décisions prises à sa cent deuxième session.
